

N°26.DFCP.519

OBJET : Délégation de fonction et de signature pour la présidence de la Commission d'Appel d'Offres

Le Maire de la Ville de Pertuis (Vaucluse),

Vu la délibération 26.DGS.097 du 28 mars 2026 du Conseil Municipal relatif à l'élection du Maire de la commune de Pertuis ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-18 qui confère au Maire la possibilité de déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints et non l'ensemble de ses fonctions ;

Vu l'article L 1414-2 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant que Monsieur le Maire ne pouvant matériellement assister à l'ensemble des Commissions d'Appel d'Offres, il y a lieu de déléguer la fonction de président de la Commission d'Appel d'Offres afin d'en assurer le bon fonctionnement.

ARRETE

Article 1 :

La fonction de président de la Commissions d'Appel d'Offres est déléguée à Madame Nais MENGIN.

Article 2 :

La présente délégation prendra effet à compter de l'accomplissement de l'ensemble des formalités d'affichage, de publication et de transmission aux services de l'Etat en charge du contrôle de légalité.

Article 3 :

Le présent arrêté peut être contesté par un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans les deux mois suivant sa notification.

Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- notifié aux intéressés,
- affiché au siège de la Mairie,
- inscrit au registre des actes et publié au recueil des actes de la Mairie.

Fait à PERTUIS, le 28/05/2026

Le Maire
Aurélien AUCLAIR

Aurélien AUCLAIR | Maire

- Ampliation en sera transmise à :
- Monsieur le Préfet de Vaucluse
 - Monsieur le Trésorier Principal.

Affiché le*3 juin 2026*.....
Notifié le



Le 2 juin 2026